



Déclarations et Discours

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA

N° 75/38

DEC 11 1975

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE
REFERENCE

QUATRIÈME CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE: PERSPECTIVE CANADIENNE

Déclaration faite par monsieur Jean Marchand, ministre d'État et président de la délégation canadienne, le 15 novembre 1975, lors de la quatrième Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique, tenue à Port-Louis, Île Maurice, du 12 au 15 novembre 1975.

Cette quatrième Conférence générale est sans contredit un point tournant dans la vie de l'institution tout à fait inédite, mais combien nécessaire, dont nos gouvernements ont décidé la création il y a cinq ans, car l'Agence de coopération culturelle et technique a déjà dépassé le stade de la première enfance: elle n'en est plus aux balbutiements et aux tâtonnements. On dira que cinq ans c'est bien court dans la vie d'une institution internationale. Mais cette période quinquennale a été suffisante pour démontrer toute la vigueur dont l'Agence sera capable, s'il lui est permis de se développer normalement, et pour laisser entrevoir tous les avantages qu'elle apportera à ses membres, si ces derniers poursuivent résolument leur démarche collective, dans l'esprit de coopération affirmé par la Convention de Niamey.

Certes, on perçoit mieux aujourd'hui les difficultés et les embûches du parcours; on a identifié avec précision certains problèmes d'orientation et de mise en oeuvre; et l'on a constaté, en cours de discussion ou d'exécution de quelques projets, une variété de conceptions parmi les membres. Pour ma part, je ne vois dans tout cela que des signes de vitalité: l'Agence est bel et bien vivante, puisqu'elle ne craint pas de se coller au réel. Nous devons savoir gré au secrétaire général et à ses collaborateurs de n'avoir rien camouflé, en formulant leurs recommandations au Conseil d'administration, de ce qui aurait pu freiner l'essor de l'Agence et limiter la pertinence de son activité. Nous devons également nous féliciter que le Conseil d'administration, en procédant à l'examen de ces propositions, n'ait pas cherché à esquiver des différences -- à mon avis mineures, mais qu'il fallait tout de même exprimer pour les ramener à leurs justes proportions -- entre les situations et les conceptions propres de chacun des membres.

Mais c'était à nous, délégués à la Conférence générale, c'est-à-dire à l'instance politique de l'Agence, qu'il appartenait de surmonter les difficultés et de résoudre les problèmes que la vie même de l'institution a suscités. Nous y sommes parvenus sans dif-